



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2021-064

PUBLIÉ LE 5 MARS 2021

# Sommaire

## Préfecture des Bouches-du-Rhône

- 13-2021-03-05-004 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat aux agents du SGC chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires exécutés par le centre de services partagés régional chorus PACA. (5 pages) Page 3
- 13-2021-03-05-002 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY, cheffe du SBA du SGC13 pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages) Page 9
- 13-2021-03-05-001 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY, cheffe du Service du Budget et des Achats du SGC13. (4 pages) Page 13
- 13-2021-03-05-003 - Arrêté portant subdélégation de signature, rôle responsable d'UO de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes relevant des responsables d'UO du SGC13 (3 pages) Page 18

# Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2021-03-05-004

Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat aux agents du SGC chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires exécutés par le centre de services partagés régional chorus PACA.



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'**ordonnement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
**aux agents du secrétariat général commun**  
**chargés de la validation**  
dans les **applications chorus formulaires**  
et **chorus déplacements temporaires**  
au titre des différents programmes  
exécutés par le centre de services partagés régional chorus  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -  
Téléphone : 04.84.35.40.00  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

### **Article 1**

Sont autorisés à effectuer les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique **chorus formulaires** et concerne les centres financiers et centres de coût suivants :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013, SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-PACA-T013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFS CL013)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

## **Article 2**

Sont autorisés à signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait concernant les frais de mission et de formation engagés dans la limite de 2 500 € TTC et imputés sur les programmes 354 "Administration territoriale de l'Etat" et 216 "Conduite des politiques de l'Intérieur- BOP Pilotage RH", les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2**.

Cette procédure dématérialisée (*ordres de mission, prestations de voyage et états de frais induits*) est effectuée sur l'interface informatique **chorus déplacements temporaires**.

## **Article 3**

L'arrêté numéro 13-2021-01-26-009 du 26 janvier 2021 est abrogé.

## **Article 4**

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône**

**SIGNÉ**

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**

**ANNEXE 1****à l'arrêté du 05 mars 2021**

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
aux **agents du secrétariat général commun**  
**chargés de la validation**  
dans l'application **Chorus formulaires**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>ARNOLDY</b>	Florence
<b>FILORI</b>	Kevin
<b>ARNOUX</b>	Nathalie
<b>D'ANGELO</b>	Pascal
<b>GUEDJ</b>	Eliane
<b>CAMOSSETTO</b>	Catherine
<b>BENNAIM</b>	Clotilde
<b>WALAS</b>	Laure
<b>RAVELOARISOA</b>	Fy
<b>LAUPRETRE</b>	Deborah
<b>GUEDDOUDJ</b>	Sarah
<b>GUEYDON</b>	Dominique
<b>MAHY</b>	Pascal
<b>NOEL</b>	Pascal
<b>SCALERANDI</b>	Jessica
<b>IVARS</b>	Didier
<b>VERDIS</b>	Geneviève
<b>HADJ</b>	Sadia
<b>SICCO</b>	Marc
<b>MATTEI</b>	Annie

**ANNEXE 2****à l'arrêté du 05 mars 2021**

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
**aux agents du secrétariat général commun**  
**chargés de la validation**  
Dans l'application  
**chorus déplacements temporaires**

<b>CENTRE FINANCIER</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
0216-CPRH-CDAS	<b>DA SILVA</b>	Manuela
0216-CPRH-CDAS	<b>TRUET CHERVILLE</b>	Fabienne
0216-CPRH-CDAS	<b>GUILLIOT</b>	Emeline
0354-DR13-DP13	<b>FERRY</b>	Céline
0354-DR13-DP13	<b>RICARD</b>	Bruno
0354-DR13-DP13	<b>GUILLIOT</b>	Emeline
0354-DR13-DP13	<b>TRUET CHERVILLE</b>	Fabienne
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>FILORI</b>	Kevin
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>ARNOUX</b>	Nathalie
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>IVARS</b>	Didier
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>ARNOLDY</b>	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	<b>BENNAIM</b>	Clotilde

# Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2021-03-05-002

Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY, cheffe du SBA du SGC13 pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature  
à **Madame Florence ARNOLDY**  
cheffe du service du budget et des achats  
du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône  
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

### Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable du service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, sur le périmètre financier suivant :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013 ;SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-PACA-T013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSCLO13)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)

- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

Sont exclus les actes suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance.

## **Article 2**

Est également autorisée à signer les documents visés à l'article 1, Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **Article 3**

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour signer en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance ou Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **Article 4**

L'arrêté numéro 13-2021-01-26-008 du 26 janvier 2021 est abrogé.

## **Article 5**

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône**

**SIGNÉ**

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2021-03-05-001

Arrêté portant subdélégation de signature à Madame  
Florence ARNOLDY, cheffe du Service du Budget et des  
Achats du SGC13.



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature  
à **Madame Florence ARNOLDY**  
cheffe du service du budget et des achats  
du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 5 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -  
Téléphone : 04 84 35 40 00  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

## ARRETE

### Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour les actes ci-après énumérés :

#### **I- GESTION BUDGETAIRE**

- Domaine budgétaire :

- Demandes d'achat se rapportant aux centres financiers et centres de coût suivants dans la limite de 40 000 euros T.T.C. :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013, SODPACA013 )
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-PACA-T013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSCLO13)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

- Tous actes de procédure préparatoires à l'établissement de contrats et marchés publics.
- Tous actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles.

#### **II – DIVERS**

- Correspondances générales, attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions de son service
- Octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

### Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance, à l'effet de signer :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- tous actes liés à la délivrance de la carte achat en qualité de responsable de programme achat auprès de la BNP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Kevin FILORI**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Nathalie ARNOUX**, adjointe au chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance.

### **Article 3**

Subdélégation est donnée à Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

### **Article 4**

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, chef par intérim du bureau des budgets immobiliers, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

### **Article 5**

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Patricia GULBASDIAN**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame **Nathalie TIBERE**, cheffe du pôle subventions-Recettes, et Madame **Latifa LASRI**, cheffe du pôle commande publique, au centre de services partagés régional chorus, exercent l'octroi des congés annuels et RTT des agents de leurs pôles respectifs.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance et chef par intérim du bureau des budgets immobiliers,
- Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus,
- Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines.

## **Article 7**

L'arrêté numéro 13-2021-01-26-014 du 26 janvier 2021 est abrogé.

## **Article 8**

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône**

***SIGNÉ***

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**

# Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2021-03-05-003

Arrêté portant subdélégation de signature, rôle responsable d'UO de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes relevant des responsables d'UO du SGC13



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature  
rôle **responsable d'unité opérationnelle** de programme  
et d'**ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles  
du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Considérant le déploiement généralisé de Chorus,

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

### Article 1

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, Madame **Nathalie ARNOUX**, Monsieur **Pascal D'ANGELO** et Madame **Laure WALAS** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0354-DR13-DP-13
- 0354-DR13-DCTE
- 0354-DR13-DRDD
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0155-CDCT-D013
- 0124-CDRJ-DR13
- 0134-CCRF-DR13

### Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, Madame **Annie MATTEI** et Madame **Sadia HADJ** pour effectuer dans Chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0723-DR13-DD13

### Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre de l'ensemble des opérations menées sur les crédits relevant des ministères suivants :

- ministère de l'intérieur,
- ministère de la transition écologique et solidaire,
- ministère de la justice,
- ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- ministère des armées,
- ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

- ministère des solidarités et de la santé,
- ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- ministère de la culture,
- ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- ministère de l'agriculture et de l'alimentation ,
- ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

#### **Article 4**

L'arrêté numéro 13-2021-01-26-013 du 26 janvier 2021 est abrogé.

#### **Article 5**

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,  
la directrice du secrétariat général commun  
du département des Bouches-du-Rhône**

***SIGNÉ***

**Sandrine POLYCHRONOPOULOS**